

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE
SAINT-MATHIAS-SUR-RICHELIEU**

Le 19 janvier 2026

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
SAINT-MATHIAS-SUR-RICHELIEU
M.R.C. DE ROUVILLE**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de Saint-Mathias-sur-Richelieu tenue le lundi 19 janvier 2026 à 18h53 à la salle Pauline-Casavant, située au 99 rue Lussier à Saint-Mathias-sur-Richelieu.

Conformément à l'article 153 du *Code municipal*, l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire a été adressé à tous les membres du Conseil dans les délais prescrits. Seuls les sujets mentionnés dans cet avis de convocation seront traités lors de la présente séance.

Sont présents(es) :

M. Sylvain Casavant, Maire	Mme Roxane Millette
M. Martin Loiselle	Mme Chantal Veilleux
M. Pierre-Yves Viens	M. Ghislain Bernard
Mme Marie-Claude Paquet	

Sous la présidence de Monsieur le maire, Sylvain Casavant.

Sont également présents, Monsieur Denis Meunier, directeur général et greffier-trésorier ainsi que Madame Catherine Chartrand, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe.

ORDRE DU JOUR

1. Constatation du quorum et déclaration d'ouverture de la séance
2. Lecture de l'avis de convocation
3. Présentation et adoption des prévisions budgétaires 2026
4. Adoption du programme triennal d'immobilisations pour les années 2026, 2027 et 2028
5. Autorisation du Conseil municipal pour la publication d'un document explicatif concernant le budget 2026
6. Période de questions (exclusivement sur les points traités à la séance)
7. Clôture de la séance

1. Constatation du quorum et déclaration d'ouverture de la séance

Monsieur le maire constate le quorum et déclare la séance ouverte à 18h53.

2. Lecture de l'avis de convocation

Le directeur général et greffier-trésorier fait lecture de l'avis de convocation qui a été signifié à tous les membres du Conseil.

26-01-001 3. Présentation et adoption des prévisions budgétaires 2026

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a procédé à l'étude de ses prévisions budgétaires pour l'exercice 2026 ;

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE
SAINT-MATHIAS-SUR-RICHELIEU**

Le 19 janvier 2026

CONSIDÉRANT QUE, conformément aux dispositions de l'article 956 du *Code municipal du Québec*, un avis public a été donné le 18 décembre 2025 relativement à l'adoption des prévisions budgétaires 2026 ;

CONSIDÉRANT QU'à l'aide d'un soutien multimédia, une présentation des prévisions budgétaires 2026 est diffusée aux citoyens ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de madame la conseillère Roxane Millette, appuyée par monsieur le conseiller Pierre-Yves Viens, IL EST RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal adopte les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2026 comme suit :

Revenus

Taxes	(7 737 385 \$)
Paiements tenant lieu de taxes	(24 000 \$)
Transferts	(388 110 \$)
Services rendus	(115 900 \$)
Imposition de droits	(518 500 \$)
Intérêts	(91 875 \$)
Autres revenus	(5 800 \$)
<u>Total des revenus</u>	<u>(8 881 570 \$)</u>

Dépenses de fonctionnement

Administration générale	1 716 590 \$
Sécurité publique	2 135 790 \$
Transport	1 819 165 \$
Hygiène du milieu	1 413 755 \$
Santé et bien-être	44 440 \$
Urbanisme et mise en valeur du territoire	412 600 \$
Loisirs et culture	1 014 675 \$
Frais de financement	89 860 \$
<u>Total des dépenses de fonctionnement</u>	<u>8 646 875 \$</u>

Conciliation à des fins fiscales

Affectation de l'exercice	(172 600 \$)
Remboursement de la dette à long terme	106 550 \$
Activités d'investissement	52 600 \$
Fonds réservés	248 145 \$
<u>Total des conciliations à des fins fiscales</u>	<u>234 695 \$</u>

Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales

ZÉRO

Adoptée à l'unanimité des conseillers·ères

26-01-002 4. Adoption du programme triennal d'immobilisations pour les années 2026, 2027 et 2028

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 953.1 du *Code municipal du Québec*, le Conseil municipal doit adopter le programme triennal d'immobilisations pour les trois années financières subséquentes ;

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE
 SAINT-MATHIAS-SUR-RICHELIEU

Le 19 janvier 2026

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a procédé à l'étude de son programme des dépenses en immobilisations pour les années 2026, 2027 et 2028 ;

CONSIDÉRANT QUE, conformément aux dispositions de l'article 956 du *Code municipal du Québec*, un avis public a été donné le 18 décembre 2025 relativement à l'adoption dudit programme des dépenses en immobilisations ;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal est d'opinion qu'il y a lieu d'adopter ledit programme ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur le conseiller Ghislain Bernard, appuyée par monsieur le conseiller Martin Loiselle, IL EST RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal adopte son programme triennal des dépenses en immobilisations pour les années 2026, 2027 et 2028 comme suit :

IMMOBILISATIONS FONCTIONS	2026	2027	2028	Total
Administration	5 000 \$			5 000 \$
Transport	513 900 \$	300 000 \$	500 000 \$	1 313 900 \$
Hygiène du milieu	500 000 \$	1 350 000 \$	5 000 000 \$	6 850 000 \$
Loisirs et Culture	183 600 \$	437 000 \$	125 000 \$	745 600 \$
TOTAL	1 202 500 \$	2 087 000 \$	5 625 000 \$	8 914 500 \$

FINANCEMENT	2026	2027	2028	TOTAL
Activités de fonctionnement	52 600 \$			52 600 \$
Excédent de fonctionnement affecté	86 000 \$	17 000 \$	125 000 \$	228 000 \$
Excédent de fonctionnement non affecté	5 000 \$	420 000 \$	200 000 \$	625 000 \$
Fonds réservés	558 900 \$	300 000 \$	300 000 \$	1 158 900 \$
Subvention	500 000 \$	1 350 000 \$	5 000 000 \$	6 850 000 \$
Financement (emprunt)	0 \$			
TOTAL	1 202 500 \$	2 087 000 \$	5 625 000 \$	8 914 500 \$

Adoptée à l'unanimité des conseillers·ères

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE
SAINT-MATHIAS-SUR-RICHELIEU**

Le 19 janvier 2026

26-01-003 5. Autorisation du Conseil municipal pour la publication d'un document explicatif concernant le budget 2026

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'informer l'ensemble des citoyens de la Municipalité des principales composantes du budget de l'année 2026 ;

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 957 du *Code municipal*, la Municipalité doit distribuer gratuitement un document explicatif à la population ou faire paraître les informations relatives audit budget dans un journal local ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de madame la conseillère Chantal Veilleux, appuyée par madame la conseillère Marie-Claude Paquet, IL EST RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal autorise la préparation d'un document explicatif du budget 2026 et du programme triennal d'immobilisations 2026-2027-2028, ainsi que sa distribution à l'ensemble des foyers de la Municipalité, via le bulletin municipal l'Olivier.

Adoptée à l'unanimité des conseillers·ères

6. Période de questions (exclusivement sur les points traités à la séance)

Cette séance est convoquée en vertu de l'article 956 du *Code municipal du Québec*. Il ne peut y avoir d'autres discussions que celles portant sur le budget pour l'exercice financier 2026 et le programme triennal d'immobilisations pour les années 2026-2027-2028.

Début de la période de questions : 19h26.

Aucune question n'a été posée.

26-01-004 7. Clôture de la séance

CONSIDÉRANT QUE les points à l'ordre du jour sont épuisés;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a plus de questions;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur le conseiller Ghislain Bernard, appuyée par madame la conseillère Marie-Claude Paquet, IL EST RÉSOLU que la séance soit levée à 19h27.

Adoptée à l'unanimité des conseillers·ères

Denis Meunier
Directeur général et greffier-
trésorier

Sylvain Casavant
Maire

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE
SAINT-MATHIAS-SUR-RICHELIEU**

Le 19 janvier 2026

Certificat de disponibilité

Je, Denis Meunier, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Mathias-sur-Richelieu, certifie qu'au meilleur de ma connaissance, il y a des fonds disponibles pour le paiement des comptes ci-dessus décrits.

Denis Meunier
Directeur général et greffier-trésorier